

# Chapelle des Auzils et cimetière marin

(SI00000487)



**Département :** Aude  
**Commune :** Gruissan  
**Date de création :** Décret du 12 février 1974  
**Superficie :** 245 ha  
**Carte IGN 1/25 000° :** 2546 OT



## Motivation du classement :

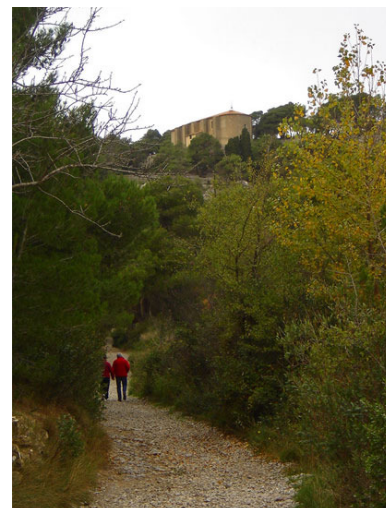
Le classement est motivé par l'intérêt pittoresque du site. Le rapport de présentation du dossier de classement explique la valeur pittoresque mais aussi culturelle du site : la chapelle des Auzils et son cimetière marin ont toujours été des lieux de recueillement pour les marins de Gruissan. Il convient de sauvegarder ces lieux dans leur écrin paysager naturel, typiquement méditerranéen et offrant des vues dégagées sur la mer et les étangs.



L'arrière de Notre-Dame-des-Auzils (décembre 2006).



Un cénotaphe accompagné de trois cyprès (décembre 2006).



Début du chemin montant à la chapelle perchée sur la colline (décembre 2006).

## Description du site :

### ➤ Composantes paysagères et naturelles :

Le site classé se trouve à l'extrémité Sud du massif de la Clape. A 140 m d'altitude, la crête des Auzils, orientée Sud-Est parallèlement à la côte, offre des vues imprenables sur les étangs littoraux (de Gruissan, de l'Ayrolle, de Peyriac-de-mer, de Sigean) et la méditerranée.

Construite sur le rebord du petit plateau de Notre-Dame, l'oratoire de Notre-Dame-des-Auzils, bien visible du large, a de tout temps bénéficié du culte des marins de Gruissan. Reconstituée plusieurs fois, la chapelle offre peu d'intérêt architectural. C'est son écrin paysager typiquement méditerranéen qui lui confère un charme pittoresque : roche calcaire couverte par la garrigue ou la pinède, relief vallonné et accidenté, ponctué de petits ravins et de falaises.

Le chemin qui conduit à la chapelle serpente à flanc de colline, il est bordé de monuments funéraires plus ou moins imposants, élevés à la mémoire des disparus en mer et constituant le cimetière marin. Leur particularité est qu'ils sont vides de corps, ce sont des tombes symboliques, appelées « cénotaphes ». Cette vénération des marins disparus renforce encore l'intérêt culturel et patrimonial de ce site classé.



Une petite route sinueuse traverse le site classé d'Ouest en Est. Elle permet d'accéder en bas du plateau de Notre-Dame et des falaises blanches et massives du Rec d'Argent, et dessert plus au Sud le secteur des Caunes, au relief plus doux et couvert de pinède.

➤ **Histoire :**

Mentionnée dans les archives dès 1223, la chapelle de Notre-Dame-des-Auzils fut reconstruite en 1635 puis restaurée à plusieurs reprises. A l'origine elle aurait été un ermitage et un refuge pour les voyageurs. Ce n'est qu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, après une terrible tempête qui engloutit trois bateaux de pêche du village et leur équipage, que cette chapelle sera consacrée à la Vierge protectrice des marins. Depuis, les pêcheurs et marins grissanais viennent y adresser leurs prières avant de partir en mer. Et c'est au XIX<sup>ème</sup> siècle qu'ils édifièrent les cénotaphes à la mémoire de leurs compagnons disparus. Chaque année encore, à Pâques et à la Pentecôte, les pêcheurs et leur famille se rendent en pèlerinage à Notre-Dame des Auzils.

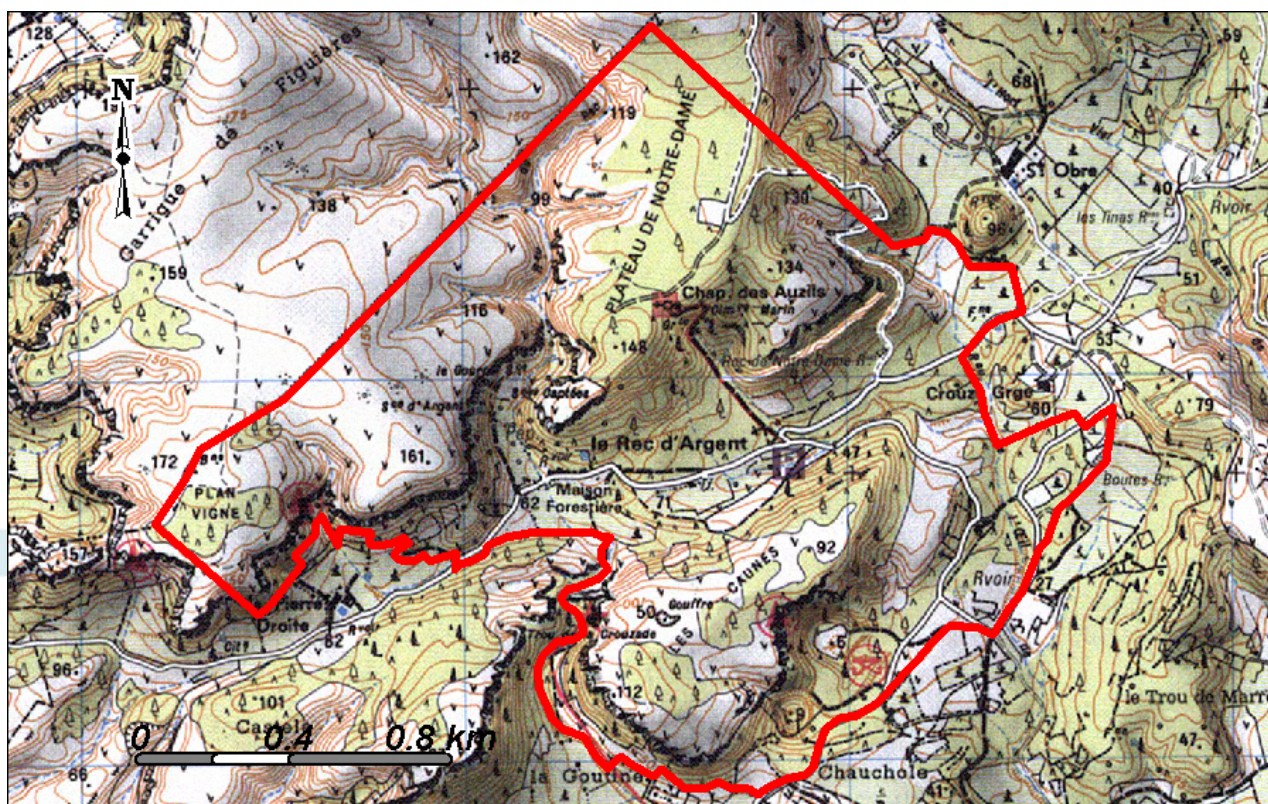
➤ **Activités humaines :**

- Tourisme : lieu de promenade et loisirs très prisé, sentiers balisés et tables de pique-nique, escalade sur les falaises...
- Lieu de culte : cérémonie importante à Pâques.
- Agriculture : quelques parcelles de vigne.



Plusieurs cénotaphes sont décorés d'une peinture noire et blanche (décembre 2006).

**Document cartographique :**



Le périmètre classé de la chapelle des Auzils et son cimetière marin.

Fond de carte : IGN BD Carto 1/25 000<sup>e</sup>. <http://carto.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/>

➤ **Evolution du périmètre classé :**

Pas de changement du périmètre depuis le classement. Le site classé remplace en partie le site inscrit « Colline des Auzils, Chapelle Notre-Dame-des-Auzils et cimetière marin » (12/10/1964).



#### ➤ Etat actuel de conservation du site :

- Le milieu naturel est encore bien conservé, mais les biotopes sont fragilisés par les incendies à répétition et la fréquentation des visiteurs.
- Quelques aménagements ont été apportés au chemin qui mène à la chapelle (murets, empierrement, apport de graviers, escaliers aux endroits les plus raides). Mais les abords de la chapelle demeurent peu aménagés, gardant leur caractère rustique.
- Au pied de la colline un ancien ermitage a été restauré (la cabane de l'ermite et son jardin à la française).
- A l'entrée du chemin menant à la chapelle, un monument moderne a été érigé à la mémoire des disparus, s'intégrant assez mal au reste du site.

#### ➤ Problèmes :

- Surfréquentation touristique en saison estivale : nombreux véhicules, stationnement anarchique, camping sauvage, conflits d'usage entre piétons, vététistes, motorisés, grimpeurs... L'organisation de l'accueil du public demande à être améliorée, les aires de stationnement sont confuses.
- Dégradation des cheminements.
- Restaurations de qualité insatisfaisante qui banalisent les lieux (chapelle, banquettes, jardin...).
- Risque d'incendie élevé, aggravé par la disparition de l'élevage entraînant une fermeture du milieu.

### Inventaires et mesures de protection concernant le site classé :

#### ➤ Inventaires concernant le site classé :

- [ZICO « Montagne de la Clape »](#) LR02, 10 400 ha
- [ZNIEFF n°2030.0004](#), type I, « Gorges, bois et plateaux du sud-est de la Clape », 1517 ha.
- [ZNIEFF n°00002030](#), type II, « Montagne de la Clape », 8340 ha.

#### ➤ Autres mesures de protection touchant le site classé :

- [Site d'Intérêt Communautaire FR9101453](#) « Massif de la Clape » (NATURA 2000), 8312 ha.
- [ZPS FR9110080](#) « Montagne de la Clape » (NATURA 2000), 9000 ha.
- Site classé du Massif de la Clape, au nord (09/03/1973).
- Site inscrit Etang de Gruissan et ses abords, au sud (09/01/1963).
- Reliquat du site inscrit Colline des Auzils, Chapelle Notre Dame des Auzils et cimetière marin, au sud-est (12/10/1964).
- Arrêté de protection du biotope Vallon de la Goutine, 15 ha, (aigle de Bonelli et Centaurée).
- Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

### Gestion du site et principes d'action :

#### ➤ Propriétaires fonciers :

Quelques parcelles privées.

Propriétaires publics :

- Forêt communale de Gruissan (Nord-Est du site classé).
- « Domaine des Auzils » : propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et du Rivage Lacustre (708 ha acquis entre 1994 et 2003).

#### ➤ Gestionnaires et orientations pour la gestion du site :

La problématique est de rendre compatible la vocation touristique du site classé avec la protection du paysage et du patrimoine. Hormis la gestion du site effectuée par les services de la DIREN, plusieurs acteurs locaux interviennent pour préserver ce site.

Le **Conservatoire du Littoral** a confié la gestion du domaine des Auzils à la **commune de Gruissan**. Le massif des Auzils est un atout touristique supplémentaire pour cette commune. Elle a aménagé plusieurs sentiers balisés, et tente d'organiser l'accueil des visiteurs au site de la chapelle des Auzils. Par ailleurs le secteur du Rec d'Argent fait l'objet d'un projet de valorisation : constitué d'une



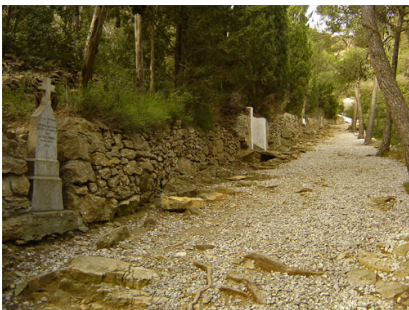
La falaise du Rec d'Argent, appréciée des grimpeurs (décembre 2006).



parcelle de 18 hectares et d'un corps de bâtiments, il doit devenir une porte d'entrée du massif de la Clape, avec l'animation d'un point d'accueil et de découverte, un espace muséographique, et des jardins thématiques.

Le site classé constitue dans sa quasi-totalité une forêt soumise au régime forestier. Le massif forestier du Domaine des Auzils appartient au Conservatoire de l'Espace Littoral et du Rivage Lacustre mais est géré par convention par l'**ONF**. Un Plan d'Aménagement du massif forestier des Auzils a été élaboré, définissant un programme d'actions pour la période 2005-2019. Outre les opérations sylvicoles et de protection contre les incendies, il prévoit des mesures en faveur du maintien de la biodiversité (ouverture des milieux en cours de colonisation par les pins d'Alep).

Ce type de mesures d'accueil du public reste très ponctuel, et le site de la chapelle des Auzils et de ses abords nécessite une réflexion plus globale pour la maîtrise de la fréquentation, intégrant les études déjà réalisées (de fréquentation du massif des Auzils, de réhabilitation du Rec d'Argent, de requalification du parking et de la montée vers la chapelle des Auzils). Un plan d'accueil du public à l'échelle du massif des Auzils fait grièvement défaut et devra être mis en place rapidement.



Le chemin montant à Notre-Dame-des-Auzils (décembre 2006).



La chapelle domine la mer (décembre 2006).

## Sources :

ALGER Eric, 2001, *LIFE-Nature « Chênaie verte méditerranéenne » - Orientations de gestion du Massif de la Clape*, ONF Service Départemental de l'Aude.

ARCHAMBAULT Mélanie, avril 2001, *Plan de gestion du Rec d'Argent*, commune de Gruissan.

CAMBIS Vanessa, 1998, *Vigne et forêt dans le massif de la Clape, étude paysagère*, Mémoire de DEA Géographie, Université Nancy II.

DUVINAGE Mélinda, octobre 1998, *Etude de fréquentation du Massif de la Clape*, Projet de Parc Naturel régional du Pays Narbonnais, AME.

MAISON DE LA CLAPE, février 2002, *Etat des lieux du bâti des domaines viticoles dans le massif de la Clape*, DIREN L-R.

ONF de l'Aude, 2004, *Forêt communale de Gruissan : révision d'aménagement forestier 2004-2018*, ONF/Conseil Général de l'Aude.

ONF de l'Aude, 2005, *Domaine des Auzils, Forêt du Conservatoire de l'Espace Littoral et du Rivage Lacustre : Révision d'aménagement forestier 2005-2019*, ONF.

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Content.asp?rub=8&rubec=105&site=3550&entite=105>

<http://www.narbonnaise.fr/accueil>

[http://www.gruissan-mediterranee.com/circuits\\_pedestres.php](http://www.gruissan-mediterranee.com/circuits_pedestres.php)